



# Species Survival Network

CITES COP15 2010 • Doha, Qatar



2008 Dr. Peter Janzen



Habitat dans l'Aire de Répartition de la Partie Méridionale des Monts Zagros, Iran / Dr. Mozafar Sharif



Spécimens en vente en Ukraine / Dr. Mozafar Sharifi

## Triton Tacheté de Kaiser *Neurergus kaiseri*

**CoP15 Prop. 14** (République Islamique d'Iran) Inscription à l'Annexe I : a) conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), annexe 1, critères A ii), iii) et v), de petites populations fluctuantes hautement vulnérables à des facteurs intrinsèques et extrinsèques ayant été observées; b) conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), annexe 1, critères B i), iii) et iv), l'aire de répartition étant très restreinte (nettement moins de 100 km<sup>2</sup>) et fragmentée; c) conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), annexe 1, critère C ii), la taille de la population ayant subi un déclin marqué que l'on déduit de la diminution de la superficie de l'habitat imputable au déversement, dans certains torrents où vit *Neurergus kaiseri*, des eaux chaudes du barrage du lac Dez qui contiennent des cyprinidés, et du niveau extrêmement élevé des prélèvements pour le commerce national et international.

### **OPINION DU SSN : SOUTENIR l'Adoption de la Proposition**

#### **LE TRITON TACHETÉ DE KAISER EST UNE ESPÈCE EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION.**

Le triton tacheté de Kaiser est une salamandre de montagne colorée qui ne se trouve que dans quatre torrents d'altitude de la partie méridionale des monts Zagros, dans la province du Lurestan, dans le sud de l'Iran. Son aire de répartition est inférieure à 10 km<sup>2</sup>. L'espèce est classée dans la catégorie « En Danger Critique d'Extinction » par l'UICN (2009) car la taille de sa population a connu un déclin marqué estimé à plus de 80% entre 2001 et 2005. La population totale est estimée à moins de 1000 individus adultes (Sharifi et coll. 2008). La législation iranienne considère l'espèce comme une espèce en danger d'extinction et la protège.

#### **LE TRITON TACHETÉ DE KAISER EST MENACÉ PAR LES PRÉLÈVEMENTS ILLICITES POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.**

Les prélèvements illégitimes de tritons tachetés de Kaiser pour le commerce national et international des animaux de compagnie est l'une des menaces principales à la survie de cette espèce. Les animaux adultes sont prélevés par les braconniers au début de la saison de reproduction avant qu'ils n'aient eu la chance de se reproduire. Par conséquent, très peu d'animaux adultes restent dans la nature pour contribuer aux générations futures.

Les spécimens de tritons tachetés de Kaiser sont offerts à la vente en Amérique du Nord, en Europe et au Japon et peuvent être achetés sur internet à un prix pouvant atteindre 320 dollars US chacun. En décembre 2004, 50

spécimens (à peu près 5% de la population sauvage connue) ont été offerts à la vente sur un site internet canadien (TRAFFIC Amérique du Nord, 2006.) Pendant plusieurs années successives, des envois de spécimens attrapés dans la nature ont été régulièrement envoyés vers l'Amérique du Nord et vers l'Europe par un marchand basé en Ukraine (<http://www.bion.com.ua/stocklist/>). D'après la proposition, ce marchand a exporté 200 spécimens en 2005 et s'attendait à disposer d'environ 250 spécimens supplémentaires en janvier 2006. Un commerçant en gros basé en France offre des spécimens à la vente pour un prix de 135 euros chacun (<http://www.lafermetropicale.com/>). Un commerçant allemand offre des spécimens de cette espèce à la vente chaque année depuis 2005 (<http://www.tropenparadies.org/>) et a annoncé que des animaux adultes prélevés dans la nature et des juvéniles élevés en captivité seront disponibles à la vente en 2010. Les premiers animaux élevés en captivité ont été mis en vente en 2006, 2007, 2008 et 2009 à des prix plus bas (de 50 à 100 euros environ) que les animaux prélevés dans la nature (de 100 à 150 euros).

L'espèce est également commercialisée au niveau national ; des spécimens ont été observés à la vente dans les magasins d'animaux de compagnie à Téhéran. Mais la source de préoccupation principale reste les captures illicites et les exportations pour le commerce international des animaux de compagnie. Les tritons tachetés de Kaiser ne bénéficient actuellement d'aucune protection internationale pour garantir qu'un tel commerce ne mène pas à une aggravation de la mise en danger de cette espèce.

Les autres menaces à l'espèce comprennent l'introduction de poissons exotiques dans l'un de ses habitats, la fragmentation des populations et, potentiellement le changement climatique.

### **LE TRITON TACHÉTÉ DE KAISER REMPLIT LES CRITÈRES D'UNE INSCRIPTION À L'ANNEXE I.**

*Neurergus kaiseri* remplit les critères d'inscription à l'Annexe I suivants en conformité avec l'Annexe I de la Résolution Conf.9.24 (Rev.CoP14) :

- Critères A ii), iii) et v) du fait de petites populations fluctuantes hautement vulnérables à des facteurs intrinsèques et extrinsèques ayant été observées
- Critères B i), iii) et iv) du fait d'une aire de répartition étant très restreinte (nettement moins de 100 km<sup>2</sup>) et fragmentée; et
- Critère C ii) du fait de la taille de la population ayant subi un déclin marqué que l'on déduit de la diminution de la superficie de l'habitat et du niveau extrêmement élevé des prélèvements pour le commerce national et international.

**Le triton tacheté de Kaiser remplit les critères d'une inscription à l'Annexe I de la CITES. L'espèce est susceptible de s'éteindre s'il n'est pas mis fin au commerce international. Une inscription de cette espèce à l'Annexe I est nécessaire en urgence pour empêcher les importations continues par les pays consommateurs de cette espèce en danger critique d'extinction pour le commerce des animaux de compagnie. Le SSN prie fermement les Parties de soutenir cette proposition.**